

## Feuille de route AF 2025

Cette feuille de route vise à présenter la manière dont la DGAV prévoit de mettre en œuvre les recommandations formulées par la Cour des Comptes dans son rapport n°88 « Gestion des crédits-cadres pour les améliorations foncières ». Elle intègre également les démarches, plus larges, menées pour élaborer une Stratégie agricole 2030 décrivant la vision pour l'agriculture vaudoise, en cohérence avec la PA 2030 de la Confédération.

Les 7 recommandations de la Cour des comptes ainsi que les engagements pris par la cheffe du Département des finances et de l'agriculture devant le Grand Conseil en ce qui concerne le prochain crédit-cadre et la stratégie relative aux améliorations foncières (AF) peuvent être regroupés en 4 catégories :

- A. Élaborer une stratégie AF, réviser la Loi sur les améliorations foncières (LAF) et crédit cadre 26-28
- B. Formaliser l'instruction des dossiers AF (recommandations n°1,2,6)
- C. Renforcer la haute surveillance notamment des tâches déléguées (recommandations n°3,7,8)
- D. Intégrer des critères de durabilité pour l'octroi des subventions (recommandations n°3,5)

<b>Groupe A Stratégie AF, révision LAF et crédit cadre 26-28</b>		
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration de la stratégie AF dans le cadre du projet Vision politique agricole cantonale 2030</li> </ul>	1 <sup>er</sup> trimestre 2025
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Révision des 3 bases légales agricoles (LVLagr, LViti, LAF)</li> </ul>	Horizon 2030
<b>Groupe B Processus, procédures et journal des incidents</b>		
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Révision et adaptation de tous les processus et procédures AF</li> <li>• Introduction d'un journal des incidents couvrant toutes les activités du secteur</li> <li>• Renforcement organisationnel du secteur AF de la DGAV/DAGRI</li> </ul>	Année 2025
<b>Groupe C Contrôle et haute surveillance</b>		
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle des UGB dans les décisions des 5 dernières années</li> <li>• Mise en place du contrôle UGB pour les nouvelles décisions</li> <li>• Mise en place de visites systématiques par le secteur AF des ouvrages et des ruraux soutenus</li> <li>• Mise en place d'un contrôle des coûts formalisé et d'une base de données « coûts de construction pour les ruraux »</li> <li>• Adoption d'un avenant au mandat OCA définissant la haute surveillance exercée par la DGAV/DAGRI et les éléments de reporting à fournir</li> </ul>	Année 2025

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement organisationnel du secteur AF de la DGAV/DAGRI</li> </ul>	
<b>Groupe D Critères d'octroi et durabilité</b>		
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation spécifique sur la durabilité pour l'ensemble du secteur AF et tout le personnel OCA</li> <li>• Renforcement de la collaboration entre l'OCDC et la DGAV/DAGRI</li> <li>• Établissement de critères de durabilité spécifiques aux AF avec accompagnement OCDC</li> <li>• Élaboration des fiches et critères de durabilité découlant du nouveau RMFAF</li> </ul>	Année 2025